

Rennes le 27 septembre 2010



COMMUNIQUE
 du Comité Régional C.G.T. Bretagne
 A l'issue de la Conférence Régionale de l'énergie
 du 24 septembre à Rennes
 et à l'ouverture du débat au Sénat sur la Nouvelle
 Offre de Marché de l'Electricité (NOME)

Pour la C.G.T., l'énergie est un bien commun indissociable du développement économique, une ressource indispensable au même titre que l'eau.

Cet enjeu doit être replacé dans le contexte de la crise systémique que nous traversons.

En effet, avec la **Nouvelle Offre de Marché de l'Electricité (NOME)**, dont la loi est en débat au Sénat à partir du 27 septembre, c'est la fin du tarif réglementé avec une première étape pour les entreprises en 2015 qui conduira à une augmentation minimum de 50%.

Face à une hausse générale du coût de l'énergie à l'échelle européenne pour faire entrer plus de concurrence sur le marché français, la péninsule bretonne risque de payer le prix fort.

En effet, le Gouvernement français prévoit d'ouvrir la manne du nucléaire, à l'origine des tarifs français très bas, permettant ainsi à GDF-SUEZ, Direct Energie et POWEO de se voir offrir 30% de l'énergie nucléaire pour réaliser des bénéfices importants.

Pour les ménages la Commission de Régulation de l'Energie Electrique (CREE) prévoit d'ores et déjà une nouvelle augmentation de 7 à 11% du prix de l'électricité pour que les nouveaux opérateurs mais aussi EDF puissent augmenter fortement leurs marges.

C'est la même démarche pour les abonnements qui vont pour certaines catégories (petits consommateurs) augmenter de 138,5% !!

La C.G.T., a pris toute sa place dans le débat pour obtenir de l'Etat l'implantation de moyens de production d'électricité en Bretagne afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, le maintien de l'emploi et la création d'entreprises nouvelles. Elle ne laissera pas dépecer et brader les entreprises historiques du secteur (EDF - GDF).

Dans ce débat, la C.G.T. revendique l'utilisation d'un "mix énergétique" différent pour chaque pays en fonction de son histoire et de la géographie.

C'est dans ce contexte que l'annonce de l'implantation d'une centrale Gaz de 400 mégawatts sur le bassin brestois intervient ainsi que le projet d'éolien offshore de la baie de St Brieuc.

A l'horizon 2015, sans investissement pour sécuriser la distribution et une augmentation de la production d'électricité en Bretagne (8% actuellement), la Bretagne est sous la menace d'un manque d'alimentation et pas uniquement en période de pointe.

C'est ainsi qu'avec la nécessité d'implanter en 1ère étape une centrale de production d'ici 2 ans en Bretagne **il faut travailler sur les réponses à l'horizon 2015 et 2020 et créer une filière des énergies renouvelables qui ne se limite pas à l'éolien.**

Nous considérons d'ailleurs que le solaire a plus de marge de progression que l'éolien terrestre et qu'il faut également développer les filières bois et méthanisation.

Face à la non-prise en compte de la réalité bretonne par l'Etat, et au moment de l'ouverture du débat au Sénat, nous tenons à réaffirmer **notre attachement aux tarifs réglementés et à la péréquation tarifaire.**

C'est pourquoi la C.G.T. **en appelle à la création d'un pôle public de l'énergie.**

Son objectif ? Donner immédiatement aux citoyens les outils nécessaires pour une réelle maîtrise publique, gage d'une véritable appropriation sociale.

Un pôle public de l'énergie, c'est une structure juridique et administrative indépendante, qui fixe un cadre contraint (législatif) à toutes les entreprises du secteur, quel que soit leur type de propriété, pour permettre d'aller vers de nouvelles nationalisations et ainsi **répondre équitablement à l'exigence de fourniture d'énergie au plus grand nombre et au moindre coût.**

Cette maîtrise publique passe par la démocratisation des entreprises, c'est-à-dire des droits accrus pour les salariés et l'implication concrète des usagers.

Ceci afin de prendre en compte les exigences légitimes en termes de transparence, de droits sociaux ou de développement durable, telles qu'elles s'expriment aujourd'hui.

L'environnement des entreprises du secteur, désormais international, implique **une maîtrise publique à l'échelle européenne.**

Celle-ci peut être créée sur la base d'une coopération renforcée entre pays, autour d'objectifs communs tels que la réduction des gaz à effet de serre, la recherche, le droit à l'énergie et la réduction des inégalités.

La CGT propose ainsi de créer une **Agence européenne de l'énergie**, regroupant toutes les formes d'énergie existantes, et dont les missions consisteraient à valoriser les groupements d'achat à long terme, la sécurité d'approvisionnement ou bien encore l'interconnexion des réseaux nationaux, le tout en respectant les spécificités et l'indépendance de chaque pays.

La C.G.T. se félicite de la prise de conscience collective, concernant la nécessité d'avoir des moyens de production énergétique en Bretagne et interpelle les Sénateurs au travers d'une lettre ouverte à l'ouverture des débats au Sénat sur le projet NOME.

Le Comité Régional C.G.T. Bretagne